

## Appel à Soutien 2020- Manifestations scientifiques 1<sup>er</sup> semestre

Dans le cadre de sa politique scientifique, l'Université de Lille soutient l'organisation de manifestations scientifiques, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement national et international. Le présent appel concerne l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques de portée nationale ou internationale, organisées au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Les écoles thématiques peuvent être soutenues dans le cadre du présent AAS.

### Critères d'éligibilité :

- Le colloque devra être organisé par des personnels de l'université ou des chercheurs des EPST relevant d'une unité de recherche dont U-Lille est tutelle.
- Le soutien sera accordé aux colloques organisés sur les campus de l'Université de Lille, ou en région Hauts-de-France. Les colloques organisés hors région HdF pourront être soutenus sous réserve (stricte) que le comité d'organisation ou le comité scientifique soit présidé par un.e personnel de l'ULille ou un.e personnel des EPST.
- Le programme doit être le résultat d'un appel à communications dans les réseaux appropriés et les propositions devront être sélectionnées par un comité scientifique.
- Le caractère international doit être attesté par la participation de congressistes non français, il ne s'agit pas d'inviter uniquement des orateurs étrangers. L'appel à communication devra en particulier être diffusé à l'international, et le comité d'organisation scientifique devra être international.
- Le budget doit être équilibré et justifié. La prise en charge de frais de mission (déplacement et hébergement) devra être limitée aux orateurs invités, ceux-ci étant en nombre limité dans le programme scientifique et éventuellement aux doctorants. Le nombre de participants sera estimé au plus juste, si possible sur la base des éditions précédentes. Au regard des moyens d'information par internet disponibles, les frais de publicité seront limités au maximum. Néanmoins, l'affichage interne pourra être pris en compte.
- Les dépenses de photocopies ou impression ne sont plus éligibles, par souci de préservation de l'environnement. Le soutien pourra néanmoins concerner l'édition des actes du colloque.
- Le soutien concernera prioritairement les colloques qui n'ont pas déjà obtenu de subvention de l'Université de Lille (cas des colloques récurrents par exemple).
- Si des frais de location de salle sont envisagés, ils doivent être intégrés au budget du colloque (pour information, il n'y a plus de mise à disposition gratuite de Lilliad).
- Il est recommandé que des frais d'inscription, permettant de participer aux frais d'organisation, soient demandés aux participants. Néanmoins ils ne sont pas exigés pour obtenir un soutien de l'ULille lorsque la pratique courante d'un colloque est de ne pas demander de frais d'inscription.
- Le taux d'aide est plafonné à 40% du budget total, et l'aide est limitée à un montant total de 6000€.
- La mention de l'aide apportée par ULille devra apparaître explicitement dans les documents du congrès ou colloque.
- Les dossiers doivent également avoir fait l'objet d'une demande de financement au Conseil Régional Haut-de-France dans la mesure où ils répondent aux critères de recevabilité indiqués sur le site internet du conseil régional.
- Le dossier fera obligatoirement mention de toutes les références ORCID des personnes impliquées, faute de quoi il ne sera plus éligible.

Un bilan de la conférence sera demandé *a posteriori*, avec le programme final, un bilan financier, les

justificatifs de dépense (extraction SIFAC par l'université), et la liste des participants.

**Informations générales :**

Les demandes sont à saisir via l'application : <https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/>

En cas de demandes multiples émanant d'une même unité, il sera demandé un classement au Directeur.

Contact pour toute question relative à cet Appel à projets : [dmeops@univ-lille.fr](mailto:dmeops@univ-lille.fr)

**Calendrier :**

<b>Ouverture de l'application de saisie :</b>	<b>30 septembre 2019</b>
<b>Fermeture de l'application de saisie :</b>	<b>30 octobre 2019</b>
<b>Envoi d'un récapitulatif des demandes aux Directeurs d'unités :</b>	<b>7 novembre 2019</b>
<b>Remontée du classement des Directeurs d'unités à <a href="mailto:dmeops@univ-lille.fr">dmeops@univ-lille.fr</a></b>	<b>13 novembre 2019</b>
<b>Commission Recherche (examen des demandes):</b>	<b>28 novembre 2019</b>

Contact : Stella BOUAMRIRENE – 03-62-26-80-82 – [dmeops@univ-lille.fr](mailto:dmeops@univ-lille.fr)